



**PROCES-VERBAL**  
**de la séance du Conseil Municipal**  
**du jeudi 07 avril 2022 à 19h30**

**Présents** : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Sarah BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DEPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX.

**Absente excusée** : Florence QUIGNON.

**Secrétaire de séance** : Richard MARCEAUX.

**Ajout d'un point à l'ordre du jour** : Madame le Maire propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : « Achat d'une épareuse ».  
L'assemblée accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

**Approbation du compte rendu de la séance du 10 mars 2022** : celui-ci est approuvé à l'unanimité des élus présents.

## ORDRE DU JOUR

• **ELECTION D'UN(E) PRESIDENT(E) de SEANCE :**

Madame le Maire expose :

Les comptes administratifs sont traditionnellement présentés à l'assemblée délibérante par le maire en exercice. Le maire apporte lors du débat de présentation tous les éléments nécessaires à la lecture des résultats.

Selon l'article L 2121-14 du CGCT, le maire se retire et confie l'orientation des débats relatifs au vote à un(e) président(e) de séance.

Madame le Maire propose que le deuxième doyen de l'assemblée, Monsieur Jacques AUBERT, préside le vote des comptes administratifs. Monsieur Jacques AUBERT accepte d'être candidat à l'élection du président de séance.

Appelés à voter, les membres du Conseil Municipal élisent, à l'unanimité, Monsieur Jacques AUBERT, président de séance qui est chargé d'animer les débats relatifs aux votes des comptes administratifs M14 principal et M49 assainissement.

• **APPROBATION COMPTES DE GESTION DRESSES PAR LE RECEVEUR :**

- **BUDGET PRINCIPAL M14 – EXERCICE 2021**
- **BUDGET ASSAINISSEMENT M49 – EXERCICE 2021**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion des budgets M14 principal, M49 assainissement 2021.

Les écritures de ces comptes de gestion sont en concordance avec les écritures comptables de la collectivité.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les comptes de gestion de l'exercice 2021 établis par le Centre de Gestion Comptable de Montargis, relatifs aux budgets M14, M49.

• **APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS :**

- **BUDGET PRINCIPAL M14 – EXERCICE 2021**
- **BUDGET ASSAINISSEMENT M49 – EXERCICE 2021**

Madame Martine CORDIER, adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal les comptes administratifs des budgets M14 principal, M49 assainissement, relatifs à l'exercice budgétaire 2021. Ceux-ci présentent les résultats suivants :

 **Budget principal M14 :**

- Fonctionnement :
  - ✓ Recettes : **455 992.51 €**
  - ✓ Dépenses : **470 887.88 €**
  - ✓ Résultat de fonctionnement 2021 : - **14 895.37 €**
  - ✓ Report excédent n-1 : + 340 838.49 €
  - ✓ Résultat cumulé 2021 avec le report N-1 : + **325 943.12 €**
- Investissement :
  - ✓ Recettes : **90 129.70 €**
  - ✓ Dépenses : **83 549.52 €**
  - ✓ Résultat investissement 2021 : + **6 580.18 €**
  - ✓ Report déficit n-1 : - 5 617.14 €
  - ✓ Résultat cumulé 2021 avec le report N-1 : + **963.04 €**

**R.A.R. : 70 000 €**

**Besoin en financement : 69 036.96 €**

➤ **Résultat de clôture M14-2021 : excédent : 325 943.12 € + 963.04 € = 326 906.16 €**

#### **Budget assainissement M49 :**

- Exploitation :
  - ✓ Recettes : **136 444.56 €**
  - ✓ Dépenses : **121 675.49 €**
  - ✓ Résultat d'exploitation 2021 : **+ 14 769.07 €**
  - ✓ Report excédent n-1 : + 28 211.36 €
  - ✓ Résultat cumulé 2021 avec le report N-1 : **+ 42 980.43 €**
- Investissement :
  - ✓ Recettes : **90 354.15 €**
  - ✓ Dépenses : **89 417.36 €**
  - ✓ Résultat investissement 2021 : + 936.79 €
  - ✓ Report déficit n-1 : - 18 798.56 €
  - ✓ Résultat cumulé 2021 : - 17 861.77 €

**R.A.R : 6920 €**

**Besoin en financement : 24 781.77 €**

➤ **Résultat de clôture M49 – 2021 : excédent : 42 980.43 € - 17 861.77 = 25 118.66 €**

Madame le Maire se retire et le Président de séance est chargé de mener les débats relatifs aux votes des comptes administratifs présentés.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les comptes administratifs 2021 du budget M14, M49 qui lui ont été présentés.

#### • **BUDGET PRINCIPAL M14 – AFFECTATION DES RESULTATS 2021 :**

Madame le Maire expose : après avoir constaté un excédent de fonctionnement cumulé de 325 943.12 € et un excédent d'investissement cumulé de 963,04€, mais un besoin de financement en section d'investissement de 69 036.96 € compte tenu des restes à réaliser, Madame le Maire propose d'affecter le résultat 2021 de la manière suivante au budget 2022 :

- en recettes d'investissement, au compte 1068, la somme de 69 036.96 €,
- en recettes de fonctionnement, au chapitre R002, la somme de 256 906.16 €,
- en recettes d'investissement, au chapitre R001, la somme de 963.04 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte cette proposition.

#### • **BUDGET ASSAINISSEMENT M49 – AFFECTATION DES RESULTATS 2021 :**

Madame le Maire expose : après avoir constaté un excédent de fonctionnement cumulé de 42 980.43 € et un déficit d'investissement cumulé de 17 861.77 € mais un besoin de financement en section d'investissement de 24 781.77 € compte tenu des restes à réaliser, Madame le Maire propose d'affecter le résultat 2021 de la manière suivante au budget 2022 :

- en recettes d'investissement, au compte 1068, la somme de 24 781.77 €,
- en recettes de fonctionnement, au chapitre R002, la somme de 18 198.66 €,
- en dépenses d'investissement, au chapitre D001, la somme de 17 861.77 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte cette proposition.

● **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021 :**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jacques AUBERT, membre de la Commission Finances, qui rappelle que le Conseil Municipal a fixé en 2021 les taux des taxes locales comme suit :

- Taxe d'habitation : *taux figé non soumis au vote*
- Taxe foncière bâti : 36.89 %
- Taxe foncière non bâti : 52.83 %

Au regard de l'état 1259-2022, Monsieur Jacques AUBERT ouvre le débat sur les orientations à prendre en matière de finances communales et Madame le Maire demande au Conseil Municipal de s'exprimer.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal :

- décide, à l'unanimité, au titre de l'année 2022 :
  - d'augmenter de 1 % la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
  - de fixer, par conséquent, les taux d'imposition de la commune comme suit :
    - Taxe foncière Bâti : 37.26 %
    - Taxe foncière Non Bâti : 53.36 %

● **ADHESION FUL ET FAJ :**

Les bases de cotisation restent inchangées par rapport à celles de 2021, à savoir :

- F.U.L. : 0.77 €/habitant
- F.A.J. : 0.11 €/habitant

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion F.U.L.,
- Approuve l'adhésion au F.A.J.

● **ACHAT EPAREUSE :**

Madame le Maire rappelle que l'épareuse actuelle doit impérativement être remplacée.

Madame le Maire précise que quatre entreprises ont été sollicitées pour l'établissement d'un devis et seulement trois ont déposés les devis suivants :

Nom entreprise	Montant H.T.	Montant TTC
Ets KM AGRI	28 270 €	33 924 €
Ets DROUIN	26 962 €	32 354 €
Ets DEPUSSAY	25 000 €	30 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de :

- Retenir le devis de la société DEPUSSAY, pour l'achat d'une épareuse pour un montant s'élevant à 25 000 € H.T., soit 30 000 € T.T.C,
- Autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cet achat d'investissement, sous réserve de suffisance de crédit au budget,
- Demander l'inscription au budget de la dépense correspondante au compte 21578.

● **AIDE A LA RENOVATION DES FACADES :**

Madame le Maire expose le plan d'aide à la rénovation des façades initié par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

● **ORGANISATION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2022 :**

Madame le Maire invite les conseillers à se positionner sur des créneaux de permanence pour les Elections Présidentielles du 10 avril et 24 avril prochains.

Les permanences au bureau de vote se présentent ainsi :

	<b>10 avril 2022</b>	<b>24 avril 2022</b>
<b>8h- 10h30</b>	- MARCEAUX Marie-Annick - FOUCHER Jacques - MARCEAUX Richard	- MARCEAUX Marie-Annick - FOUCHER Jacques - MARCEAUX Richard
<b>10h30 – 13 h</b>	- GERVAIS Yannick - CORDIER Martine - FOUCHER Jacques	- GERVAIS Yannick - CAILLE Sylviane - FOUCHER Jacques
<b>13h – 16h</b>	- CORDIER Martine - AUBERT Jacques - DENIZARD Christiane	- CORDIER Martine - AUBERT Jacques - DENIZARD Christiane
<b>16h – 19h</b>	- MARCEAUX Marie- Annick - BEAUDOIN Angélique - DESPREZ Hubert	- MARCEAUX Marie- Annick - BEAUDOIN Angélique - DESPREZ Hubert

● **ORGANISATION DE LA FETE NATIONALE :**

Madame le Maire précise que les festivités liées à la Fête Nationale auront lieu le 14 juillet au soir et non le 13 juillet comme initialement prévu, en raison de l'indisponibilité de l'artificier le 13 juillet.

Madame le Maire annonce qu'elle communiquera dans les plus brefs délais l'adresse de ABC Jeux à Mesdames CAILLE et DENIZARD pour le choix des jeux en bois.

Messieurs Jacques FOUCHER et Hubert DESPREZ se proposent volontaires pour assister l'artificier.

● **INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ Madame le Maire :

- informe que le contrat avec Net15 relatif à la mise en conformité avec les cookies a été signé et envoyé,
- rappelle que la chasse aux œufs pour les enfants nucériens aura lieu le 17 avril prochain, à 10h00. Le rendez-vous est à 09h30 à la salle polyvalente Florimond Raffard,
- rappelle la commémoration du 08 mai 1945 : rendez-vous le 08 mai prochain, à 11h00, devant la Mairie. Après la cérémonie, un verre de l'amitié sera offert aux habitants,
- informe qu'aura lieu, le mercredi 13 avril, à 17h00 l'inauguration des travaux de l'Eglise St Pierre-St Genou et le lancement officiel de la souscription à la Fondation du Patrimoine,
- informe que le dossier de renouvellement de la STEP de la Borde ainsi que les études patrimoniales sont en cours,
- annonce l'accord en matière de subvention :
  - à hauteur de 80 % par l'AESN pour une dépense de 11 750 € H.T. concernant le traitement des boues des STEP en raison du COVID,
  - à hauteur de 30 % par le Département pour une dépense de 14 588 € concernant les travaux de réparation d'urgence sur la STEP de La Borde.

● **EXPRESSION DES CONSEILLERS :**

➤ Madame Angélique BEAUDOIN :

- fait un point sur le repas des Aînés qui s'est déroulé le dimanche 27 mars, avec 58 nucériens inscrits et 72 participants au total, agents et conseillers compris,
- fait état de l'évolution de l'état civil de la commune : 1 décès est à déplorer sur la commune depuis le Conseil du 10 mars et les obsèques auront lieu demain mais aucune nouvelle naissance,
- rappelle que l'opération « Nettoyons notre village » doit avoir lieu le 14 mai, à 14h00. La réservation du matériel auprès du SICTOM doit être effectuée et la communication sur la manifestation à mettre en œuvre. Madame Angélique BEAUDOIN sollicite les conseillers présents pour organiser cette journée. Mesdames Sylviane CAILLE et Christiane DENIZARD et Messieurs Yannick GERVAIS et Hubert DESPREZ se proposent pour encadrer la manifestation.

➤ Monsieur Richard MARCEAUX :

- annonce que l'utilisation de l'application Panneau Pocket est en hausse : 200 smartphones connectés, soit près de 60 % des foyers.
- précise, que dans le cadre des travaux de l'Eglise, la découverte du clocher a été réalisée et l'expertise des cloches a eu lieu. L'expert a donné son accord pour la restauration de la grosse cloche qui engendrera son transit en Autriche. De nouvelles équipes vont intervenir pour restaurer la charpente de la flèche et pour installer les nouvelles ardoises,
- informe que la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine a été officiellement lancée par la distribution d'un courrier dans chaque boîte aux lettres de la commune. La collecte est à ce jour de 1 415 € pour un objectif de 12 200 €. Une page spécifique a été ajoutée sur le site de la commune,
- rappelle que la Fête des Voisins aura lieu le 10 juin prochain.

**Fin de séance : 21H50.**